Burundi : taux de participation de 102,12% au recensement électoral

PANA, 14/02/2010Bujumbura, Burundi - Quelque 3.550.665 Burundais se sont inscrits sur la liste Ã©lectorale sur 3.510.954 escomptÃ©s, soit un taux global de participation de l'ordre de 102,12%, a rÃ©vÃ©lÃ© le prÃ©sident de la Commissio Ã©lectorale nationale indÃ©pendante (CENI), Pierre Claver Ndayicariye.L'opÃ©ration a pris 20 jours, dont deux supplÃ©mentaires et un autre "chaumÃ©" et "payÃ©", pour en arriver Ã ce rÃ©sultat jugÃ© "largement satisfaisant" par le patro de la CENI.Bujumbura, la capitale politique et Ã©conomique du Burundi, figure parmi les rÃ©gions du pays qui ont rÃ©alisÃ© des scores assez honorables de l'ordre de 296.661 inscrits sur 295.704 attendus, dont 192.810 hommes et 103.851 femmes, soit un taux de participation de 100.32%.
Gitega, la seconde grande ville du pays, a enregistrÃ© quelque 300.463 Ã©lecteurs sur 304.513 attendus, dont 124.017 hommes et 176.446 femmes, soit un taux moyen de participation de l'ordre de 98.67%.Ngozi, la province natale de l'actuel chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, a encore fait mieux avec un total de 305.540 inscrits sur 292.163 attendus, dont 140.219 hommes et 165.321 femmes, soit un taux de participation de 104.58%.Des taux de participation allant au-delÃ de 100% ont Ã©tÃ© Ã©galement enregistrÃ©s dans de petites circonscriptions Ã©lectorales aux quatre coins du Burundi, comme Bubanza (107%), Cankuzo (114.24%), Karusi(104.84%), Makamba(110.39%), Muyinga (105.97Ã¹) et Rutana (107.37%).Le prÃ©sident de la CENI a, toutefois, fait Ã©tat d'un certain nombre de lacunes du recensement Ã©lectoral comme la dÃ©sinformation et la rumeur, l'inscription des mineurs, un mauvais comportement des agents recenseurs ainsi que des tentatives de doubles ou triples inscriptions.Les Ã©tapes suivantes du processus Ã©lectoral vont porter sur la saisie des donnÃ©es de l'opÃ©ration d'enrÃ´lement, l'Ã©tablissement des listes Ã©lectorales, l'affichage des listes provisoires d'Ã©lecteurs, la constitution des listes dÃ©finitives, la distribution des cartes d'Ã©lecteurs, la commande et l'impression des bulletins de vote, la dÃ©claration et le dÃ©pÃ´t des dossiers de candidatures par les partis politiques et les indÃ©pendants avant le dÃ©but de la campagne Ã©lectoral.Le Burundi se lance dans des consultations populaires tous azimuts Ã partir du mois de mai jusqu'en septembre 2010.Le marathon Ã©lectoral commencera par le choix des conseillers communaux Ã la date du 21 mai prochain.L'Ã©lection d'un nouveau chef de l'Etat burundais, au suffrage universel direct, interviendrait le 28 juin 2010 et, si un deuxiÃ¨me tour s'avÃ©rait nÃ©cessaire, cela se ferait le 26 juillet de la mÃªme annÃ©e.Lors des premiÃ¨res Ã©lections gÃ©nÃ©rales post-conflit de 2005, le choix de l'actuel prÃ©sident de la RÃ©publique a Ã©tÃ© opÃ©rÃ© par le Parlement burundais.Concernant toujours le calendrier Ã©lectoral des secondes Ã©lections gÃ©nÃ©ral conflit de 2010, les candidats Ã la dÃ©putation se soumettront au verdict populaire le 23 juillet, tandis que le choix des sÃ©nateurs est attendu une semaine aprÃ¨s (le 28 juillet 2010) avant que le marathon Ã©lectoral ne soit bouclÃ© par le choix des conseillers collinaires (la plus petite entitÃ© administrative de parfois dix mÃ©nages au Burundi) Ã la date du 23 septembre de la mÃªme annÃ©e.L'ordre des diffÃ©rents scrutins tire sa lÃ©gitimitÃ© du code Ã©lectoral burundais qui a Ã©tÃ© adoptÃ© par le Parlement burundais en septembre 2009 au bout d'Ã¢pres tractations sur son contenu entre la mouvance prÃ©sidentielle et l'opposition.